

was to get there, to place himself in communication with all parties, to obtain all the information possible and inform the Government what kind of constitution was most suitable. Notwithstanding what he conceived to be the wise course taken by the Government, the strongest opposition was offered by the leading organ of the Opposition in Ontario. Every means was taken to excite distrust in the Canadian Government. It was said they intended to ill-treat the inhabitants of that country, that they had no intention to regard their wishes, and he believed that a great deal of the discontent was due to these efforts. He was disposed to make every allowance for errors of judgment in the performance of the duties imposed on the member for North Lanark. But when the Government as a Government expressed their disapproval of his course which they firmly believed led to the consequences which they had all seen, he could not but deplore the action which led to such a disastrous result. It was the duty of hon. members, and they could not but sympathize with those who were acting in that Territory in sympathy with the Canadian Government, but there could be no doubt they took a course which led to evil results. Honourable members talk of claims, but he could not see how the Government could deal with claims which had not been presented. No such claims had been made but even if they had that was a question entirely apart from that of the Bill brought in by the Minister of Justice. It had nothing to do with it, and it was unfortunate that the question should now be raised. He would deal with representations made by those persons peculiarly distinguished as Canadians, as opposed to what some honourable gentlemen were pleased to call the rebel party, but which he would distinguish as the mixed French and Indian race, chiefly Catholic in religion. Could it be made clear to him that those against whom the hon. gentleman protested had asked exclusive privileges he could understand it. But he had read a letter in one of the papers to-day, addressed to the Governor General, and signed James Lynch, a gentleman assuming, and no doubt correctly assuming to represent the wishes of a large portion of the population, and one for whom he had the highest respect. He had carefully read the letter, and had endeavoured to see if there was any real grievance against these persons, or if the Government had committed any error from the point of view of those whom Dr. Lynch represented. It had already come out in the course of the discussion, that in all questions coming before the Government, they had not considered the question whether the delegates were representatives of the majority or minority. Admit that they represented the minority; admit even

taient aucun écart. Les directives étaient de se rendre sur place, de se mettre en communication avec toutes les parties en cause, d'obtenir tous les renseignements disponibles et de faire part au Gouvernement du type de constitution le plus approprié. Malgré ce qu'il pensait être une ligne de conduite judicieuse, la plus vive opposition en Ontario vint du porte-parole principal de l'Opposition. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour semer le doute chez les membres du Gouvernement canadien. On a dit qu'ils comptaient mal agir envers les habitants de cette région, qu'ils n'avaient pas l'intention de tenir compte de leurs désirs et il croyait que ces efforts étaient la source de beaucoup de mécontentement. Il était prêt à admettre les erreurs de jugement attribuées au député de Lanark-Nord dans l'accomplissement de sa mission. Mais lorsque le Gouvernement manifesta en tant que Gouvernement sa désapprobation des mesures dont ils croyaient fermement qu'elles avaient entraîné les conséquences que tous ont pu constater, il ne pouvait que déplorer que cela ait pu provoquer un résultat aussi désastreux. C'était le devoir des honorables députés et il ne pouvait que sympathiser avec ceux qui avaient agi au nom de la solidarité canadienne sur le Territoire, mais il n'en demeurait pas moins que la ligne de conduite adoptée les avait menés à ce résultat fâcheux. Les honorables députés discutaient des droits, mais il ne pouvait pas imaginer de quelle façon le Gouvernement traiterait ces réclamations sans qu'elles aient été formulées. Aucune n'avait été présentée, et advenant qu'elles le soient, elles n'avaient rien à voir avec le projet de loi déposé par le ministre de la Justice. Les réclamations n'avaient aucun rapport avec le projet de loi et il était malheureux qu'un tel sujet soit soulevé en ce moment. Il se prononcerait sur les représentations faites par certaines personnes qui se distinguaient particulièrement en tant que Canadiens, par opposition à ceux que certains collègues qualifiaient de groupe rebelle, mais que lui-même appellerait la race mi-indienne mi-française et généralement catholique d'allégeance. Si on pouvait lui prouver que ceux à qui s'en prenait son honorable collègue réclamaient des priviléges exclusifs, il pourrait le comprendre? Toutefois, il avait lu le jour même dans un journal, une lettre adressée au Gouverneur général, signée par James Lynch, homme pour qui il avait un très grand respect et qui pensait, à juste titre sans doute, exprimer les désirs d'une grande partie de la population. Il avait lu attentivement la lettre et s'était efforcé de voir s'il y avait vraiment des injustices commises à l'égard de ces gens, si le Gouvernement avait commis une quelconque erreur à l'endroit de ceux que représentait Dr Lynch. Il était déjà apparu au cours des discussions que l'on avait